

INGRANDES SUR VIENNE - Commune

maje 10/04/2020

Etat des subventions à verser durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19

Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Chapitre Ier : Fonctionnement des institutions locales

Article 1 :

I. - Le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux 1°, 2° et du 4° au 19° de l'article L. 122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. **Il procède à l'attribution des subventions aux associations** et peut garantir les emprunts.

Le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent I dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et de la possibilité permise par l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, Madame le Maire décide de procéder à l'attribution des subventions aux organismes désignés ci-après dans les limites de celles versées en 2019.

Pour rappel, l'attribution des subventions était inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 Mars 2020, qui n'a pas pu se tenir pour des raisons sanitaires. La question des subventions aux associations conventionnées aurait dû être inscrite lors d'un conseil en avril ; le montant de leurs subventions est non équivoque puisque le calcul est défini par les conventions en vigueur.

Organisme	Montant versé en 2019	Montant attribué en 2020
A.C.C.A	639 €	639 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 377 €	1 377 €
APE	1 594 €	1 594 €
ASI	1 300 €	1 300 €
Ball Trap	106 €	106 €
Comité des Fêtes	108 €	108 €
Excuse Ingrandaise	524 €	524 €
F.N.A.C.A	1 023 €	1 023 €
Gymnastique volontaire	1 010 €	1 010 €
Handicap 2000	108 €	108 €
Ingrandes Info Média Clic	108 €	108 €
Loisirs et Culture	108 €	108 €
Pétanque Ingrandaise	108 €	108 €
Sports et Loisirs	1 744 €	1 744 €
Vélo Club Ingrandais	315 €	315 €
Sous-total Associations	10 172 €	10 172 €
Arpège	6 653 €	6 653 €
Judo club	2 478 €	2 478 €
Tennis club	5 565 €	5 565 €
Sous-total Associations conventionnées	14 696 €	14 696 €
TOTAL	24 868 €	24 868 €

Je soussignée, Bénédicte de COURREGES, Ordonnateur de la Commune d'Ingrandes sur Vienne, assure procéder à l'attribution des subventions selon les modalités exposées dans le tableau joint.

Fait à Ingrandes sur Vienne, le 10 avril 2020,
Signature et cachet :



AR PREFECTURE

086-218601110-20200410-C19_200410_1-RU
Resu le 10/04/2020